

## Règlement du concours

### 1. Objet du concours

Le concours « Regards sportifs » s'inscrit dans le cadre de la campagne des projets artistiques et culturels complémentaires départementaux.

Il a pour objectif de développer un regard artistique, sensible et critique sur des situations sportives vécues, en lien avec la pratique de l'EPS à l'école.

### 2. Participants

Le concours est ouvert aux classes **du CE2 au CM2** des écoles participantes au projet.

Une seule photographie par classe et par semaine pourra être transmise, soit **sept photographies au total**.

### 3. Déroulement du projet

Le concours se déroule sur sept semaines consécutives durant la période 4.

Chaque semaine :

1. Découverte en classe d'une photographie sportive (fournie par les CPD) ;
2. Mise en œuvre d'une situation motrice en EPS ;
3. Captation d'une photographie en lien avec la consigne donnée ;
4. Envoi de la photographie hebdomadaire à l'adresse indiquée, accompagnée d'un titre.

### 5. Format des photographies

Les productions devront respecter les critères techniques suivants :

- format numérique : **JPEG / JPG** ;
- titre obligatoire ;
- une photographie par semaine et par classe ;
- nommage recommandé : *École\_Classe\_SemaineX.jpg*.

Toute photographie ne respectant pas ces critères pourra être écartée du concours.

### 5. Restitution collective des productions

L'ensemble des photographies reçues sera rassemblé dans un **diaporama départemental** communiqué aux écoles participantes.

Ce document constitue la restitution partagée et visible de l'ensemble des productions réalisées dans le cadre du projet.

### 6. Modalités du concours

Le concours se déroule en deux phases de vote :

## **Vote des classes**

Chaque classe votera deux fois :

1. pour sa photographie préférée parmi ses propres réalisations ;
2. pour une photographie issue d'une autre école.

## **Vote du jury**

Un jury composé de professionnel·les de la photographie et/ou du sport votera ensuite parmi les productions sélectionnées.

La photographie obtenant le plus grand nombre de voix cumulées (vote des classes et vote du jury) sera déclarée gagnante.

## **7. Récompenses**

La classe lauréate bénéficiera :

- d'une rencontre avec un photographe invité à présenter son travail et à échanger avec les élèves ;
- d'un tirage grand format de la photographie gagnante offert à la classe.

## **8. Droits à l'image et autorisations**

La participation au concours implique que l'école dispose des autorisations parentales nécessaires à la prise de vue, à la diffusion et à la valorisation des photographies des élèves lorsqu'ils apparaissent de façon identifiable.

Sans autorisation, l'image ne pourra être diffusée ni concourir.

## **9. Acceptation du règlement**

La participation au concours vaut **acceptation pleine et entière du présent règlement** par les enseignant·es et les écoles inscrites.